

CHARGÉE/CHARGÉ DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

20

FINANCES PUBLIQUES

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE

Tenir les comptes de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- **Tenir** la comptabilité de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- **Tenir** la caisse
- **Accueillir** les usagers
- **Manier** des fonds numéraires
- **Mettre en œuvre** le contrôle interne comptable pour garantir la qualité des comptes
- **Analyser** les comptes

COMPÉTENCES

Savoir-faire

- Exploiter une information
- Analyser un contexte, une problématique
- Mettre en œuvre une technique, un outil, un système du domaine d'activité

Savoir-être

- Être rigoureux
- Sens des relations humaines
- Réactivité
- Avoir l'esprit d'équipe

Connaissances

- Comptabilité générale de l'État, de ses organismes publics et comptabilité générale du secteur public local
- Organisation comptable de la gestion financière des entités publiques
- Contrôle interne
- Applications informatiques métier

Compétences managériales requises

Systématiquement

Éventuellement

Sans objet

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE

TENDANCES D'ÉVOLUTION

FACTEURS-CLÉS À MOYEN TERME

- Nouvelles exigences liées à la qualité comptable
- Développement des moyens de paiement dématérialisés

IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE

- Développement de l'expertise et de l'analyse comptable

EXEMPLES DE LIBELLÉS D'EMPLOIS-TYPES MINISTÉRIELS ASSOCIÉS

MINISTÈRE/FILIÈRE

INTITULÉ DE L'EMPLOI-TYPE

Économie-Finances

- Chargé(e) de la comptabilité du secteur public local
- Chargé(e) de la comptabilité de l'État
- Chargé(e) de la qualité comptable et bancaire de l'État